

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation :

21 mars 2025

Date d'affichage :

21 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	13
Absents :	4
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine et SUM Michèle.

Messieurs DAMIS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

Madame COTREZ Sabrina a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.

Absente :

Madame BRZEZINSKI Régine.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Justine CHOQUET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025/01/09

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de paiement

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la commune, adopté en séance de Conseil Municipal du 10 février 2023,

Vu la délibération n° 2024/03/09 du 15 avril 2024 portant création d'autorisation de programme et crédits de paiement, AP /CP, pour le montage du projet de Requalification du centre bourg RD 205,

Vu la délibération n° 2024/05/04 du 13 décembre 2024 portant actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le montage du projet de requalification du centre bourg RD 205,

Le montant de l'autorisation de programme a été fixé à 1 185 580 € TTC. Il est proposé de le modifier pour tenir compte des travaux supplémentaires.

L'échéancier de paiement doit être revu à chaque étape budgétaire en fonction des sommes effectivement mandatées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de requalification du centre bourg RD 205 ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 1 339 361 € TTC

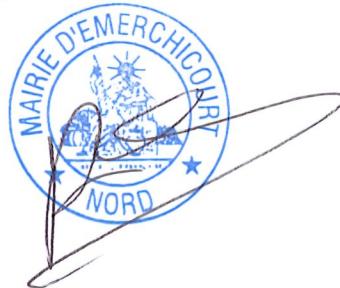
Opération 24-01 Requalification du centre bourg RD 205	Réalisé 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	TOTAL Autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	185 480.99 €	1 153 880.01 €	0 €	0 €	1 339 361 €

Opération 24-01 Requalification du centre bourg RD 205	Réalisé 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	TOTAL Autorisation de programme
FCTVA	0 €	0 €	30 426.30 €	189 282.48 €	219 708.78 €
Subventions attendues	361 693.00 €	500 134.30 €	0 €	0 €	861 827.30 €
Solde	176 212.01 €	- 653 745.71 €	30 426.30 €	189 282.48 €	-254 407.65 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL.



Publié sur le site internet de la commune le 12 avril 2025 par Régis ROUSSEL, Maire.